

COLLECTE D'AMIANTE

► EN DÉCHÈTERIE

► À DESTINATION
DES PARTICULIERS

VOTRE RDV
COLLECTE D'AMIANTE
RAPPEL

Cadre réservé
au service Environnement

Date :

Horaire :

Lieu de dépôt :

*Partie à conserver

SERVICE ►►►►
ENVIRONNEMENT

Plus de renseignements auprès
de votre animateur du tri :

► Tél. 03 23 80 77 22
tri@paysdelaserre.fr



2 déchèteries
sur le territoire :

► Avenue de la Libération
à Crécy-sur-Serre
Tél.03 23 80 26 79

► Route de Montcornet
à Marle
Tél.03 23 21 67 30


**Pays
de la Serre**
Communauté de Communes

Cadre réservé au service Environnement

Date de réception :

N° de réception :

Formulaire de pré-inscription à la collecte d'amiante en déchèterie

à retourner au : 1, rue des Telliers - 02270 CRECY-SUR-SERRE
ou par mail : tri@paysdelaserre.fr

Date de pré-inscription :

Commune de résidence :

Coordonnées :

Mme

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Portable :

Déchets déposés :

Type :

Quantité :

Autre(s) :

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Dernière facture REOMi

Je soussigné(e)

demeurant

certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des précautions* nécessaires à la manipulation, au transport et au dépôt de mes déchets à base d'amiante liée, ainsi que les obligations de conditionnement.

Signature :

*Ensemble des précautions à respecter disponibles
sur le site Internet du Pays de la Serre : www.paysdelaserre.fr

Modalités de la collecte :

- Pré-inscription sur le site Internet de la Communauté de communes du Pays de la Serre (formulaire à télécharger et disponible en mairie),
- Règlement du futur dépôt, soit 100 € TTC auprès du service Environnement,
- Retrait d'un big-bag pour les déchets amiantés et d'un kit d'intervention contenant les équipements de protection individuelle (EPI) sur rendez-vous,
- Prise de rendez-vous ultérieur pour le dépôt de l'amiante en déchèterie,
- L'utilisateur se présente avec son big-bag rempli et fermé (maximum 200 kg) à la date et l'heure de son rendez-vous,
- Remise d'une attestation de recyclage et, le cas échéant, d'une facture si le dépôt dépasse les 200 kg prévu (au tarif de 1 € TTC / kg supplémentaire déposé, dans la limite de 300 kg au total).

